

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le 27 Février 2024 à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 Février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Erwan GICQUEL – Eric BOUTANT – Huguette COLINEAUX – Jacques BONNO – Monique RIAUD – Bertrand COUËDIC – Laurence THETIOT – Marie-Annick DUBOIS – Myriam DAVALO-MALINGE

Absents excusés : Jean-François DAVALO – Cécile DEFONTAINE (donne pouvoir à Myriam DAVALO-MALINGE)

Secrétaire de séance : Monique RIAUD

---

---

**N°2024/01/01 – Approbation du PV de la séance du 30 Janvier 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

**N°2024/01/02 – Décisions prises par délégation**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2020.

Date de la décision	objet	Entreprise	Montant H.T.	Montant TTC
27/12/2023	Refacturation prestations ADS 2022	Oust à Brocéliande Communauté	5 914.00 €	5 914.00 €
30/12/2023	Création talus chemin station épuration	DUBOIS Stéphane TP	1 260.00 €	1 512.00 €
31/01/2024	Révision + réparation tondeuse ISEKI	BLANCHARD	1 775.38 €	2 130.46 €
11/01/2024	Panneaux Village Fleuris	NADIA SIGNALISATION	558.60 €	670.32 €

Note(s) :

Le conseil prend acte de ces décisions.

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

**N°2024/02/03 – Avenant n°1 – carrelage – Faïence logements du Valet**

Avenant n°1 : Lot n°9 : CARRELAGE-FAIENCE

Attributaire : LORGEUX ENTREPRISE - 56200 les fougerets

Avenant n°01 – Montant initial : 15 586,43 € HT

Objet : Modification des superficies.

Plus-values sur la pose de carrelage dans les sanitaires publics et du logement T4 compensées par une moins-value du non remplacement du carrelage du hall d'entrée soit une économie de 208,62 € HT.

Nouveau montant du marché : 15 377,81 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- **de conclure ces avenants dans le but de finaliser l'opération.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.**

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

**N°2024/02/04 – Avenant n°1 et n°2 Menuiserie générale LE CADRE**

Avenant n°1 : Lot n°4 : CLOISON SECHE - ISOLATION

Attributaire : S.A.R.L MENUISERIE GENERALE LE CADRE - 56230 Questembert

Avenant n°01 – Montant initial : 7 587,33 € HT

Objet : Modification des superficies.

Plus-values sur l'isolation compensée par une moins-value concernant des plafonds et faux-plafonds qui ne seront pas réalisés soit une économie de 439,90 € HT.

Nouveau montant du marché : 7 147,43 € HT.

Avenant n°2 : Lot n°4 : CLOISON SECHE - ISOLATION

Attributaire : S.A.R.L MENUISERIE GENERALE LE CADRE - 56230 Questembert

Avenant n°02 – Montant modifié : 7 147,43 € HT

Objet : Travaux supplémentaires.

Plus-values sur la réalisation de coffres en médium à peindre dans la salle de bain studio de 370,00 € HT.

Nouveau montant du marché : 7 513,43 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- De conclure ces avenants dans le but de finaliser l'opération.
- De m'autoriser à signer les documents nécessaires à cette décision.

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

**N°2024/02/05 – Avenant n°1 – Guillaume métal création – agence postale**

Avenant n°1 : Lot n°9 SERRURERIE

Attributaire : GUILLAUME METAL CREATION - PLOERMEL

Avenant n°01 – Montant initial : 1304,00 € HT

Objet : Modification des travaux.

Plus-values sur la réalisation d'un caillebotis dans le cadre de l'accessibilité compensée par des moins-values de dépose de grille faite par les ST et une main courante en moins soit une économie de 170,00 € HT.

Nouveau montant du marché : 1134,00 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- De conclure l'avenant dans le but de finaliser l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

### **N°2024/02/06 – Avenant n°1 – Devis ROLLAND TP – Lion d'Or**

Avenant n°1 : Lot Désamiantage

Attributaire : ROLLAND TP

Avenant n°01 – Montant initial : 57 000,00 € HT

Objet : Modification des travaux.

Moins-value suivant nouveau rapport APAVE du 30/01/2024 sur conseil de l'entreprise de désamiantage finalisant une économie de 4 789,00 € HT.

Nouveau montant du marché : 52 211,00 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- De conclure l'avenant dans le but de finaliser l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

### **N°2024/02/07 – Adhésion marché RESAH téléphone fixe**

Arrivant à terme du marché Orange passé en 2021, la Commune pourrait bénéficier de cette offre d'achat proposée par l'OBC. Le fonctionnement suivant est proposé pour permettre une première réponse technique à cet enjeu prioritaire et urgent pour certaines communes :

- Validation de la convention RESAH par le Conseil Communautaire de l'Oust à Brocéliande Communauté par délibération du 12 février 2024, dont le paiement annuel correspondant à l'adhésion d'OBC ici pour le « Lot 1 : 2021-045-000-000-TELESSTL » selon les tarifs ci-dessous. La grille d'adhésion annuelle s'ajustera au réel du nombre de commune ayant rejoint le groupement de commande. La signature de cette délibération rend l'offre accessible, dès mars 2024, aux communes membres listées en annexe 2 de la délibération d'OBC et permettra aux communes ayant manifesté un intérêt lors de l'enquête de mutualisation conduite en 2022 par le Service Informatique qui y sont mentionnées comme pouvant rejoindre le groupement de commande, de le faire jusqu'en avril 2026. Les prestations pourront durer selon les modalités du marché jusqu'en mars 2028. Pour pouvoir bénéficier de cette offre, la fourniture préalable d'une délibération de chaque commune souhaitant en bénéficier selon la proposition jointe permettant à de l'Oust à Brocéliande communauté :

- d'accompagner techniquement les communes préalablement à la mise en œuvre et jusqu'à la recette selon les modalités d'audit définie [C\_2023\_125\_B - NTIC convention mutualisation SI OBC] ;

- d'accompagner administrativement le marché RESAH pour un forfait annuel couvrant également l'adhésion RESAH et les frais du Lot 1 selon les modalités suivantes :

- de 1 à 3 sites à connecter à internet : 300€/an ;
- plus de 3 sites à connecter à internet : 500€/an.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- De renouveler cette adhésion pour 2024
- de signer tout document se rapportant à cette décision

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

#### **N°2024/02/08 – cotisation 2024 AMF 56**

L'association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan est une association à but non lucratif (placée sous le régime de la loi de 1901). Les 250 communes, 10 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération du Morbihan y adhèrent, ce qui en fait sa force.

L'association a notamment pour objet :

- d'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents ; de les représenter auprès de l'Etat, des instances européennes, des collectivités territoriales et de la population ;
- de promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales et de veiller à son respect ;
- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation ;
- d'une manière générale, de prendre toute initiative opportune dans le cadre communal et intercommunal ;

Les maires et présidents d'EPCI ont voté le maintien du taux de cotisation des communes à l'association, pour l'année 2024 à 0.296€ par habitant. Le montant pour la commune est donc de 346,62€.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette adhésion pour 2024 et signer tout document se rapportant à cette décision.

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

#### **N°2024/02/09 – TAMM-KREIZ Adhésion 2024**

Les collectivités territoriales peuvent avoir une politique avec un volet culturel fort et notamment un soutien aux initiatives locales, mise en œuvre par de nombreux acteurs. Cette dynamique locale est mise en valeur par Tamm-Kreiz lorsqu'il s'agit de culture bretonne au sens large (musique, danse, concerts, fest-noz, fest-deiz, stages, cours, bagadoù, cercles celtiques, etc.). Tamm-Kreiz est également à la disposition des acteurs du territoire, au travers notamment de son service d'aide aux organisateurs occasionnels. La mise en place d'un partenariat territorial permet de contractualiser une relation entre Tamm-Kreiz et la collectivité, avec la mise en place d'une visibilité

accrue pour la collectivité et la fourniture de statistiques de l'Observatoire en contrepartie d'un soutien financier.

La collectivité choisit parmi les deux modes de partenariat possible :

- adhérer à Tamm-Kreiz, au moyen d'un bulletin d'adhésion
- signer une convention avec Tamm-Kreiz

Tamm-Kreiz s'engage :

- à fournir à la collectivité les documents d'Assemblée Générale légaux
- à fournir à la collectivité des statistiques détaillées sur l'activité de la culture bretonne sur son territoire (événements, acteurs, lieux d'expression, fréquentation) réalisées par son Observatoire et, si la collectivité le souhaite :
- à apposer le logo de la collectivité sur toutes les pages du site internet de Tamm-Kreiz relatives au territoire (acteurs, événements, lieux de pratique) avec une mention sur le partenariat
- à créer une page dédiée à la collectivité sur son site internet, avec la liste des acteurs, des lieux de pratique et d'événements relatifs à la culture bretonne

La collectivité s'engage :

- à verser une contribution annuelle à Tamm-Kreiz, au titre des objectifs partagés avec Tamm-Kreiz.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association Tamm-Kreiz pour le tarif de 30€.

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

#### **N°2024/02/10 – Villes et villages fleuris bulletin d'adhésion**

Après notre très belle labellisation et l'obtention de la première fleur, le Conseil National des villes et villages fleuris propose un accompagnement au service des gestionnaires d'espaces verts dans le but :

- d'accompagner les collectivités dans la valorisation de leur label,
- d'harmoniser et former les jurys,
- d'animer et coordonner le réseau d'organismes en charge du label dans les régions et les départements,
- de promouvoir le label,
- d'être garant du label et de son organisation,
- d'assurer son développement,
- d'orchestrer le fonctionnement du label au niveau national, notamment son attribution et le contrôle du niveau 4 fleurs.

Le montant de la cotisation annuelle au réseau animé par le Conseil National des villes et villages fleuris est de 175 € TTC, le bulletin d'adhésion est joint en annexe. Cette adhésion, rendue obligatoire depuis 2017 par le Comité, permettra en outre à la commune d'accueillir le jury théoriquement en 2026 mais si nous étions prêts et en accord avec nos agents, nous pourrions tenter l'obtention de la deuxième fleur pour 2025.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- de procéder à cette adhésion et m'autoriser à signer les documents liés à cette adhésion.

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

**N°2024/02/11 – Délibération autorisant le Maire à conclure la convention de rattachement d'ouvrage GRDF (Méthanisation)**

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU l'article L432-8 8° du code de l'énergie qui dispose que les gestionnaires des réseaux de distribution sont chargés « (...) de favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau » ;

VU l'article L453-10 du code de l'énergie qui dispose « qu'un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte (...) du gestionnaire de ce réseau » ;

Des projets d'unité de production de biométhane se développent sur les territoires de Ploërmel Communauté, et Oust à Brocéliande Communauté, avec injection du biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz.

Pour accroître les capacités d'accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l'injection du biométhane, des travaux de construction d'ouvrages de renforcement doivent être entrepris entre les communes desservies en gaz de MALESTROIT et PLOËRMEL.

Le réseau de distribution situé sur la commune de MALESTROIT a été concédé à GRDF par un traité de concession (ci-après « le Traité de concession ») signé le 6 juillet 2018.

Les communes de VAL D'OUST, CARO, et MISSIRIAC, se situent sur le tracé envisagé pour les travaux et ne disposent pas d'un service public de distribution de gaz sur leur territoire.

Sur la commune de CARO, l'intégralité des travaux se situent sur l'emprise du domaine public départemental.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur les communes du VAL D'OUST, CARO et MISSIRIAC, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de la concession de MALESTROIT, c'est l'objet de la convention de rattachement ci-jointe.

Le Conseil Municipal est invité à voter à bulletin secret.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à la majorité de contres (1 pour - 6 contres – 1 abstention – 2 blancs) :

- **de refuser** l'approbation de la convention jointe à la présente
- **de ne pas autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération,

**Pour : 1      Contre : 6      Abstention : 1      Blanc : 2**

**N°2024/02/12 – 18<sup>ème</sup> édition de « la cœur de Bretagne »**

Le Club cyclo du Pays de Malestroit avec le soutien de la Fédération Bretonne des Artisans-Bouchers organise la 18<sup>ème</sup> édition de la cyclo sportive « LA COEUR DE BRETAGNE » au profit des personnes

artistes, le dimanche 7 juillet 2024. Ils ont prévu de traverser notre commune et ont besoin de notre autorisation. Les différents horaires et circuits ont été portés à la connaissance des membres du Conseil.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité

- D'autoriser cette manifestation

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

#### **N°2024/02/13 – Trophée Crédit Agricole**

Le comité des fêtes de Missiriac, organise le dimanche 21 avril 2024, sous le contrôle de la société Cycliste de Malestroit, une coupe de Bretagne U19 – manche du Trophée Crédit Agricole Mozaïc juniors. Le programme de la journée sera : 8h – 12h : contre la montre individuelle / 13h – 18h : course en circuit. Les circuits ont été portés à la connaissance des membres du Conseil.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité

- D'autoriser cette manifestation

**Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0**

#### **TOUT DES ADJOINTS :**

#### **Huguette COLINEAUX :**

#### **Informations BRUDED :**

- **La Vraie-Croix (56) : vendredi 22 mars 2024 de 8h45 à 12h30**
- Le 22 mars prochain, la commune de La Vraie-Croix accueille une visite dans le cadre des cycles Gestion écologique des espaces verts et implication des habitants et Planter des arbres pour répondre aux enjeux écologiques de demain. Pascal Guiblin, maire, partage les expériences de la commune en la matière.
- **Assemblée générale de BRUDED à Lauzac'h (56) / Mercredi 29 mai**
- **Animations à CARO :**

#### **En FEVRIER 2024 à la Médiathèque Communale : thème => LES ABEILLES**

Avec, pour les enfants des écoles l'intervention d'un apiculteur Mr Ollivault qui a parlé aux enfants des frelons asiatiques.

**Dimanche 18 Février** : 24<sup>ème</sup> Rando-Pédestre et VTT "La Monterrinoise" aura été un succès pour les organisateurs malgré la pluie

#### **Dimanche 25 Février à 15h00** : Diaporama à la Salle Polyvalente

- "Tous les chemins mènent à ROME » Présentation par Geneviève CARMINATI (gratuit)
- Il a fallu rajouter des chaises et remplir la salle polyvalente pour assister aux 55 Minutes de diaporama et échanger avec Geneviève, sur son organisation, ses

rencontres, ses difficultés et joies durant ses trois mois de marche entre CARO et ROME.

**Demain, Mercredi 28 Février de 14H30 à 15h30** : à la Médiathèque Communale

- Animation « Les ateliers du mercredi » pour les enfants à partir de 4 ans (sur inscription.)

**Agence postale qui déménage le mercredi 28 mars va ouvrir au plus tard le jeudi 29 février**

**Animations à organiser lors de la prochaine réunion de la commission "Cadre de vie" le mercredi 6 mars :**

**Vendredi 22 mars à 14h00** : dans les bois du Lobo la journée de l'arbre organisée par FIBOIS

**Lundi 1<sup>er</sup> Avril à 14h00** : Chasse à l'œuf à la Salle Polyvalente (sur inscription à la mairie)

**Dimanche 28 Avril** : Passage de la course cycliste TOUR DE BRETAGNE avec des besoins de volontaires pour assurer la sécurité lorsque la course passera sur notre commune entre 12H00 et 14h00. Ainsi que pendant l'atterrissage et décollage d'un hélicoptère sur le terrain de foot alors que le vide grenier de l'école Le Pré Vert se tiendra dans la salle des sports.

**Mercredi 1<sup>er</sup> Mai** : Accueil des nouveaux arrivants et Pique-nique Communal

**Samedi 4 Mai** : Inauguration CHAUCIDOU avec la présence d'Enora TARJU

**Samedi 18 Mai** : Fête de La BRETAGNE au complexe Sportif des BRUYERES

A 14h00 : Rando chantée

A 18h00 : Initiation aux Danses Bretonnes

A 20h00 : FEST-NOZ avec les Groupes : LOENED FALL - HAROLD KOTRI - DAVID et HUGUEL - LES GRAMOUESELLES - LE FEE & LE CORRONC

**Eric BOUTANT :**

- CCAS : le repas des aînés aura lieu le dimanche 13 octobre 2024.
- La présentation AXA a eu lieu auprès des membres du CCAS. Une réduction de 20% sera effectuée sur chaque adhésion. Le rôle de la Commune est de pouvoir permettre ces réductions. L'agence AXA est basée sur Ploërmel pour une gestion de proximité.
- Une date pour la réunion publique de présentation aux habitants, est à définir

**COMMISSION EXTRA MUNICIPALE :**

Ecoles : les diverses actions pour limiter les déchets (convivio, nutritionnistes...) sont en cours. Des réponses devraient suivre.



Jacques BONNO :

- Mardi dernier la plantation d'arbres a eu lieu avec les écoles et SMGBO. Les institutrices ont également participé en faisant un travail en amont.
- LION D'OR : démolition début mars (4)
- Le désamiantage est terminé

Erwan GICQUEL :

- Présentation déchets par OBC, quelques inquiétudes face aux changements à venir.
- Le souhait est que tout se passe au mieux.

La séance est levée à 21h05

**Signature des membres présents**

GICQUEL Erwan	BOUTANT Éric	COLINEAUX Huguette
BONNO Jacques	RIAUD Monique	DUBOIS Marie-Annick
COUEDIC Bertrand	DAVALO Jean-François <i>Absent excusé</i>	DAVALO MALINGE Myriam
DEFONTAINE Cécile <i>Absente excusée</i>	THETIOT Laurence	